

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les pouvoirs de la société d'épargnes et de placements d'*Ontario*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Blain* propose, secondé par M. *Metcalf*, qu'attendu que les moyens de transport jusqu'à la mer de l'énorme surplus des produits des vastes régions arrosées par les grands lacs, et que les moyens de transport vers ces régions des articles manufacturés de l'Est sont entièrement disproportionnée aux besoins du commerce, et qu'en conséquence de plus grandes facilités pour ces objets sont indispensables; et attendu qu'il paraît que le gouvernement des *Etats-Unis*, afin de faire face à ces exigences, a nommé un comité pour examiner toute la question du transport prompt et à bas prix et que ce comité poursuit maintenant ces travaux; et attendu que d'après les conditions auxquelles les provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* ont consenti à se confédérer, le gouvernement de la Puissance est tenu d'améliorer la navigation du fleuve *St. Laurent* et d'agrandir les canaux le long de ce fleuve de manière à permettre aux navires d'un plus fort tirant d'eau de passer entre le lac *Ontario* et les endroits où la marée se fait sentir; et qu'il paraît que la construction du canal projeté de *Huron* et *Ontario* à la baie *Georgienne* diminuerait considérablement la distance par eau de l'ouest à l'est et offrirait d'ailleurs une meilleure et plus sûre voie de communication,—qu'il soit résolu qu'un comité de sept membres de cette Chambre, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, soit nommé pour examiner les sujets ci-dessus mentionnés, et faire rapport sur la possibilité de réaliser le projet de la construction du dit canal de *Huron* et *Ontario*, et de quelque système uniforme d'après lequel des navires plus gros que ceux maintenant employés et d'une capacité de transport suffisante pour les besoins actuels et futurs du commerce pourraient passer depuis les endroits où la marée se fait sentir jusqu'à la tête des grands lacs,—et qu'il soit de plus résolu qu'il est expédient et qu'il serait dans l'intérêt de la Puissance de nommer des commissaires chargés de conférer avec le comité de transport des *Etats-Unis*, et de discuter la question de la possibilité de réaliser le projet de la construction du canal de *Huron* et *Ontario* et celui de la communication par eau, améliorée et uniforme, entre les lacs supérieurs et les endroits où la marée se fait sentir; rendus nécessaires pour faire face aux besoins du commerce actuel et futur, et de faire rapport du résultat de leurs délibérations à cette Chambre et de tout aide que les *Etats-Unis* seraient disposés à accorder pour l'exécution des travaux projetés où d'aucun de ces travaux.

Et objection étant faite à cette motion par M. *Thompson*, représentant du district électoral d'*Haldimand*, sur le principe qu'elle n'est dans l'ordre, vu qu'elle entraîne une dépense de deniers publics en recommandant la nomination de certains commissaires.

M. l'Orateur décide que cette motion est une proposition abstraite qui peut être proposée régulièrement à la Chambre par un membre privé; que si elle était adoptée, elle ne lierait pas nécessairement la Chambre, et qu'en conséquence il ne peut maintenir l'objection.

Et la question étant de nouveau proposée, et des débats s'en suivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Stadacona* contre le feu et sur la vie," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Banque Impériale," auquel il demande le concours de cette Chambre.